



Après la rentrée scolaire p. 1

Motion de la FSU de la Marne contre
la répression à Reims p. 4

n° 7

octobre 2025

1 euro

PSC

Pour un syndicalisme de combat
Tendance intersyndicale lutte de classe

Stop aux concertations qui font passer les attaques contre l'enseignement public !

Austérité budgétaire

Dans les écoles, les collèges et les lycées, cette rentrée 2025 a été marquée par l'austérité : une dotation par élève de 8 % inférieure à la moyenne de l'UE, 470 postes supprimés dans le premier degré, entre 5 000 à 6 000 postes non pourvus dans le secondaire. La France détient le record européen du nombre d'élèves par classe. Alors que la moyenne européenne s'établit à 19 en primaire, une sur quatre compte encore plus de 25 élèves. Dans le second degré, les suppressions de postes depuis 2017 ont conduit à une hausse constante des effectifs qui n'ont jamais été aussi élevés depuis les années 1990. Pour les lycées publics généraux et technologiques, 70 % des classes comptent plus de 30 élèves et 19 % plus de 35. Les élèves les plus fragiles paient le prix fort : dans l'académie de Paris, moins 8 heures « de marge » destinées aux 30 UPE2A (enfants allophones) de collège et moins 4 heures pour les dispositifs ULIS (enfants porteurs de handicap) collège.

Les enseignant(e)s sont toujours aussi mal payé(e)s. Les professeurs des écoles gagnent 26 % de moins que les autres diplômés du supérieur, les professeurs du premier cycle du secondaire 18 % de moins. Le « gel » du point d'indice quasiment constant depuis 2010 conduit à une perte de 18,7 % et l'« année blanche » qui se profile signifie que l'inflation ne sera pas compensée. En cas d'arrêt maladie, depuis février, une réduction de l'indemnisation de 10 % s'ajoute au délai d'un jour de carence.

La réunion salariale qui avait été un temps envisagé début juillet n'a pas eu lieu, dans l'attente des annonces du Premier ministre. Dans la foulée de celles-ci, Laurent Marcangeli a commencé à recevoir les organisations syndicales en bilatérales : le 22 juillet, la CGT et la FSU et le 23 Solidaires, la CFE-CGC et la FA-FP. Il verra le 26 août FO, la CFDT et l'UNSA. (Les Échos, 26 août 2025)

Gain obtenu ? Évidemment zéro. Que les dirigeants des syndicats cessent de fréquenter les ministres de Macron, qu'ils assument les responsabilités qui sont les leurs en exigeant 400 euros pour tous immédiatement, l'indexation des salaires sur l'inflation, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu par une hausse de 20 % des salaires et l'égalité salariale hommes-femmes, voilà ce qui serait efficace.

Dans l'Éducation nationale, 71 % des enseignants sont des femmes et cette proportion ne cesse d'augmenter. En 2025, une enseignante titulaire perçoit en moyenne un salaire net inférieur de 14,4 % à celui d'un enseignant (Insee, septembre 2025). Le passage en classe exceptionnelle est un peu plus rapide pour les hommes que pour les femmes et parmi les professeurs des écoles du public,

Dans les écoles et les collèges, les primes différenciées (REP, REP+, ISAE) et les missions « pactes » accentuent ces inégalités, avec un écart de revenu de 27 % entre femmes et hommes ; les femmes qui assument l'essentiel des tâches domestiques et de la prise en charge des enfants sont largement moins tentées par les heures supplémentaires... Depuis 2023, l'administration confie aux professeurs des écoles (PE) des heures supplémentaires de soutien en 6^e, de stages pour les élèves durant les vacances sur la base du volontariat. Au collège, ces « nouvelles missions » servent avant tout à remplacer les collègues absents sans respect des heures légales par matière, à diviser la profession en généralisant les primes.

Tandis que les établissements privés à 90 % catholiques raflent 10 milliards d'euros annuels de subventions qui alimentent ségrégation sociale, antiscience, violences et agressions sexuelles, la paupérisation des familles laborieuses s'accroît, celle de la jeunesse ouvrière et

étudiante aussi. 1,3 million des 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, près d'un jeune sur deux (48 %) rencontre des difficultés à se procurer une alimentation suffisante et équilibrée, 44 % renoncent à se soigner faute d'argent, 34 % des jeunes en études supérieures sont dans l'obligation de travailler durant leur cursus (*Baromètre Ipsos-Secours populaire*, 2025).

Conditions de travail dégradées

Depuis la loi Rilhac (décret du 14 août 2023) s'est mise en place une hiérarchie intermédiaire dans les écoles. Le « *directeur d'école* » dispose d'une autorité « *fonctionnelle* » qui conduit à en faire un relais des chefs académiques. La Cour des comptes, dans son rapport de mai 2025 propose de créer un « *statut de directeur* » afin de pouvoir gérer « *un contrat d'objectifs et de moyens* » et d'avoir « *une approche plus managériale (...) en s'inspirant de l'enseignement privé* » (p. 56). Les professeurs des écoles revendiquent au contraire des prises de décision collégiales qui garantissent le bon fonctionnement des écoles avec un collègue PE chargé des tâches de direction. Abrogation de la loi Rilhac ! Non au statut hiérarchique de la direction d'école !

Les personnels confrontés aux agressions multiples trouvent rarement de l'aide institutionnelle : notre collègue Caroline Grandjean-Paccoud, victime d'une campagne lesbophobe abjecte, s'est suicidée le 1^{er} septembre. La première réponse de l'IEP à son signalement de harcèlement avait été « *pas de vague* » et la dernière, une mutation d'office prononcée par la direction académique.

Les évaluations incessantes, la labellisation des manuels scolaires, le non-respect des choix des équipes au profit des dictats gouvernementaux relayés par la hiérarchie réduisent la liberté pédagogique. À cette rentrée, les programmes de français et de mathématiques entrent en vigueur en maternelle, cycle 2, CM1 et 6^e. Ils regorgent d'injonctions pédagogiques sur ce que doit faire l'élève (indifférencié...) « *tous les jours en CM/à chaque séance en 6^e* », « *toutes les semaines* » et « *toute l'année* » !

Titularisation des précaires contractuels !

Dans une telle situation, les concours de recrutement ne font pas le plein, 2 600 postes sont restés vacants en 2025. Selon la DEPP (« repères et références statistiques » www.depp.education.fr, 2025), les contractuels représentent près de 13 % des professeurs des lycées et collèges (publics et privés), chez les PE « *6,1 %, soit 4 272 équivalents temps plein* ».

En 2004, l'école accueillait 134 000 enfants en situation de handicap ; en 2025, ils sont 520 000 sans que les moyens, eux, aient quadruplé. Les 140 000 AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) dénoncent des formations insuffisantes, la précarité de leur statut et leurs conditions de travail, ballottés entre plusieurs élèves voire parfois plusieurs établissements scolaires. Comme les 60 000 assistants d'éducation (AED) des collèges et lycées, leur salaire est de 1450 euros mensuels quand ils ont un temps plein. Avec des temps partiels en moyenne de 62 % (AESH) et 75 % (AED), les salaires oscillent entre 900 et 1 200 euros.

Avec la même logique d'austérité, les personnels accompagnant les élèves, dans leur scolarité (Rased, CPE, CIO) et pour leur santé (psychologues, infirmières, médecins, assistants sociaux...) sont en nombre très insuffisant. Le dépistage infirmier en 6^e ne touche que 18 % des élèves et 40 % des postes de médecins sont vacants. Pour 12,7 millions d'élèves, on comptait en 2022 « *900 médecins scolaires, 9 300 infirmiers et infirmières scolaires, dont 1 800 contractuels, 3 200 assistantes sociales et 7 000 psychologues de l'éducation nationale* » (*Le Monde*, 14 mai 2025). Pour masquer la misère, la ministre Borne a tenu des « *assises de la santé scolaire* » et reçu « *pendant deux mois, les organisations syndicales à plusieurs reprises* » ([education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr), mai 2025). Le 14 mai, un « *protocole de la santé mentale* » a été médiatisé, avec l'instauration d'un « *coupe-fil prioritaire aux centres médico-psychologiques (CMP)* » alors que la pénurie de professionnels y est légendaire et d'un « *pôle ressources départemental* » composé d'agents déjà submergés par les tâches.

Les directions syndicales qui ont accompagné l'attaque parce que ce serait « *une occasion à ne pas manquer* » (UNSA Education, 6 mai) ou réclamé, sans rire, à Borne « *que cette réforme change de cap* » (FSU, 14 mai) taisent l'essentiel : les gouvernements du capital n'ont pas l'intention de dépenser pour soigner réellement les mineurs dont un rapport indique que 13 % (sur 14 millions) souffrent de troubles psychiques (Assemblée nationale, *Rapport*, 9 juillet), maintiennent la pénurie de tous les postes nécessaires. Il faut rompre tout dialogue social, autour de leurs plans et de leurs assises, qui ne sert qu'à cautionner l'austérité. Le rôle des syndicats, c'est de préparer la grève jusqu'à satisfaction : embauche massive de professeurs, de personnels spécialisés (CPE, CIO, métiers médicosociaux de l'Éducation nationale) ! Rétablissement des Rased avec un réseau complet par école !

Boycott de la convention-citoyenne de Macron contre l'école !

Le 2 mai, Macron décrète que les temps de l'enfant et les rythmes scolaires sont inadaptés et que les congés estivaux sont trop longs. Il commande une convention-citoyenne pour justifier l'attaque. La convention est composée de 140 citoyens tirés au sort, bien encadrés par de nombreux « experts » et accompagnés par le gouvernement. Répondant à l'appel de Bayrou et de Borne, les chefs syndi-

caux se sont rendus à l'invitation, ce qui s'appelle collaborer avec ce pouvoir.

Il faut un projet pour l'école, les élèves et les personnels : faire de l'école un levier pour lutter contre les inégalités, scolaires, sociales et économiques. (Sophie Vénéitay et Aurélie Gagnier, FSU, conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr, 5 juillet)

Réfléchir à l'organisation, à la complémentarité des temps de l'enfant c'est un enjeu d'égalité. (Morgane Verviers, UNSA-Education, conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr, 5 juillet)

Sous prétexte des « rythmes scolaires », le statut des professeurs pourrait être différent selon les écoles, villes ou académies. Le projet de réduire les congés estivaux implique d'allonger le temps de travail des enseignants et des travailleurs du secteur ou bien de le flexibiliser.

La convention a ouvert sa 3^e session ce 5 septembre. Dirigeants des syndicats, stoppez votre participation ! Boycottez ces discussions qui ne serviront qu'à aggraver nos conditions de travail, l'expérience des retraites, des rythmes scolaires... l'a largement démontré ! Quittez immédiatement le Conseil économique, social et environnemental, cette instance qui prône la cogestion, qui organise la collaboration entre les représentants des exploiters et ceux qui disent parler au nom des exploités.

Abrogation des plans « avenir(s) » et « choc des savoirs » !

Il faut se préparer très jeunes, presque depuis la maternelle, à réfléchir à la façon dont on se projette dans une formation et un métier. (Borne, LCP, 8 avril)

Dévoilé en juin 2025, le plan « avenir(s) » complète les dernières contreréformes des lycées professionnels et du bac car « l'orientation, ça s'apprend et ça s'enseigne » (Borne, 5 juin). Une fois de plus, « cinq organisations syndicales représentant les personnels de direction et les enseignants dont les professeurs documentalistes » s'associent à la concertation nationale réalisée entre novembre 2024 et avril 2025 (IGESR, *Rapport n°24-25 236A*, education.gouv.fr, avril 2025). Avec 4 demi-journées sur l'orientation par an de la 5^e à la terminale, avec des forums des métiers, des visites d'entreprises, des professeurs principaux « formés » à l'orientation, le plan pousse à la réduction des études, à la soumission plus précoce des élèves à l'exploitation. Cela s'ajoute au stage de 3^e (30 heures) et de seconde (60 heures). Les capitalistes peuvent se frotter les mains : les représentants des salariés se plaignent non pas du contenu mais du manque de moyens pour y parvenir et de la lenteur de l'application !

« Ce ne sont pas quatre demi-journées qui vont régler le stress de l'orientation. Il faudrait y aller pas à pas, une heure par semaine ou tous les quinze jours », juge Jérôme Fournier, secrétaire national du SE-UNSA. « Sans budget, ce n'est pas vraiment un plan orientation, plutôt une forme d'emballage de mesures existantes », estime pour sa part la secrétaire générale du SNES-FSU, Sophie Vénéitay. (*Le Monde*, 5 juin)

Comme la réduction des enseignements généraux dans les lycées professionnels, la sélection via « parcoursup » ou « monmaster », le plan « avenir(s) » ou le « choc des savoirs » pénalisent surtout les enfants de la classe ouvrière. Encore un argument contre la participation syndicale à leur élaboration et application.

Retrait de la contreréforme du recrutement des professeurs !

La contreréforme de la formation initiale des professeurs et des CPE débute en septembre 2025. En participant à de nombreux « groupes de travail » depuis un an, les directions syndicales (FSU, UNSA, FO, CFDT FO, SUD) ont donné leur caution mais « s'indignent de l'absence de tout document de cadrage stabilisé de la réforme » (intersyndicale, « Formation des enseignants et CPE : nous devons être entendu-es », snesup.fr, 24 juin 2025). Aucun appel à la grève jusqu'au retrait du projet n'a été avancé en dépit de la présentation de la mesure au Cneser (8 juillet 2025) où siègent les chefs syndicaux.

En 2026, les universités devraient ouvrir des licences spécifiques à la préparation au professorat des écoles (certaines sans moyens spécifiques alloués). L'étudiant(e) ne pourrait pas changer de cursus. Les concours de recrutement pour le premier et second degré se tiendraient après la licence. Une fois le concours en poche, les futurs enseignant(e)s suivraient une formation professionnalisante en deux ans, moyennant une rémunération (1 400 € en M1, 1 800 € en M2). En échange, ils devront s'engager à exercer le métier de professeur pendant une période de quatre ans sous peine de payer une amende encore indéterminée. Une formation sur le « terrain » est envisagée, sacrifiant nettement la maîtrise des contenus disciplinaires. L'année de M2, les « élèves-fonctionnaires » auraient la responsabilité d'une classe, à mi-temps. Pallier à pas cher le manque de professeurs, mettre au pas, inculquer l'obéissance aux ordres venus d'en haut, rogner sur la qualification et la recherche : autant de raisons de rejeter cette nouvelle attaque contre l'école publique.

Pour une école émancipée et émancipatrice !

Nous n'avons, nous, que notre salaire pour vivre et nous sommes, nous, éminemment utiles socialement, comme toutes les autres travailleuses-travailleurs qui font fonctionner tous les services ou produisent toutes les richesses : nos revendications sont légitimes, la dette publique n'est pas la nôtre, la course au réarmement n'est pas notre choix. Dans ce contexte, le « syndicalisme de proposition » (accepter de négocier chaque contreréforme des gouvernements bourgeois successifs, disperser la combattivité dans des « journées d'action » ...) devient un syndicalisme de trahison des intérêts immédiats des travailleurs.

- Arrêt des « négociations » et concertations ! Boycott de la convention contre l'école ! Toutes les embauches nécessaires pour avoir moins de 25 élèves par classe et moins de 20 dans les quartiers populaires !
- Isolons Macron et ses ministres : front unique des enseignants et lutte nationale pour abroger les plans « avenir(s) », « choc des savoirs », la contreréforme de la formation des enseignants ! Les syndicats avec nous ! Une seule centrale syndicale, démocratique et de lutte de classe !
- 400 euros pour tou(te)s ! Égalité salariale hommes-femme ! Augmentation du point d'indice ! Échelle mobile des salaires et rattrapage du pouvoir d'achat perdu ! Abrogation de l'attaque Macron-Borne contre nos retraites.
- Des moyens pour l'éducation et la recherche publiques ! Pas un euro pour l'enseignement privé ! Expropriation et intégration des établissements privés à l'enseignement public ! Accueil de tous les enfants à l'école publique !
- Titularisation des précaires contractuels (AESH, AED, professeurs...) ! Défense des statuts.
- Régularisation des travailleurs sans papiers et de leurs enfants !

L'efficacité, partout dans l'enseignement, c'est de s'organiser avec des assemblées générales démocratiques, de nous coordonner afin de nous défendre, d'élire nos représentant(e)s pour contrôler notre lutte, de préparer la grève générale avec les autres travailleurs pour arracher les revendications, défaire le gouvernement bourgeois au profit d'un gouvernement qui serve nos seuls intérêts.

5 octobre 2025

Annulation des poursuites pour les camarades de Reims

Mercredi 10 septembre, à l'occasion de la journée d'action « Bloquons tout ! », 473 personnes ont été interpellées par la police de Macron-Retailleau, parmi lesquelles 339 ont été envoyées en garde à vue à l'échelle nationale. Le gouvernement cherche à criminaliser la résistance à l'austérité, au militarisme, au génocide à Gaza... À Reims en particulier, à l'appel de la mobilisation par les syndicats étudiants, 11 personnes ont été arrêtées, dont six étudiants qui ont dû payer 300 € d'amende pour avoir tenté de bloquer l'entrée d'un bâtiment sur le campus. L'un d'eux a passé 41 heures en garde à vue pour avoir caché son visage avec un keffieh et pour avoir refusé de donner son identité, ce qui est un réflexe bien naturel pour un militant cherchant à se protéger. Cela lui a également coûté six mois d'interdiction de manifestation à Reims, et un procès le 10 mars 2026.

Face à une telle criminalisation du mouvement ouvrier et des organisations qui lui sont liées, et en particulier de la jeunesse, la FSU 51 se prononce sans ambiguïté pour la liberté de manifestation, contre les violences policières, contre la présence des policiers dans les universités.

Nous appelons toutes les organisations étudiantes et du mouvement ouvrier (syndicats, partis, groupes ...) à organiser avec nous la défense des lieux d'études, de travail, des rues, des manifestations, et des assemblées générales.

Dès maintenant, nous décidons de prendre en charge la défense des camarades, leur assurer le soutien d'un avocat si nécessaire, lancer une caisse de solidarité et mobiliser les travailleurs et la jeunesse afin de protester contre cette arrestation insensée et contre un procès de criminalisation des luttes. Nous nous adressons à toutes les organisations de jeunesse et du mouvement ouvrier avec les organisations défense des libertés (LDH...) à s'associer immédiatement à cette campagne.

Nous nous adressons à la direction nationale de la FSU pour qu'elle assure tout son soutien et répercute cette position auprès des directions nationales des autres syndicats

23 septembre 2025

L'assemblée générale des étudiants de l'université de Clermont-Ferrand a adopté une motion identique le mardi 30 septembre

Assemblée générale de PSC : jeudi 6 novembre 19 h 00

demandez le lien de la visio à contact@pscendance.fr